

OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL

« PATRIMOINE ET CADRE DE VIE »

Le 30 septembre 2013 à l'administration communale

Marloie, le 3 octobre 2013

Présents : *M^{me} V. Lecomte, Présidente de la CLDR*
M^{mes} et Ms. S. Bleret, D. Lecarte, M. Modave, J. Liégeois, N. Van der Straten Waillet, J. Delchambre,
A. Dewez, F. Gaupin, R. Vilmus, M. Dereppe, L. Frulleux, S. Jacobs ;
M^{me} J. Hautenauve, Administration communale ;
M. V. Laborey, bureau d'études Lacasse, auteur du PCDR ;
M^{me} F. Lesuisse, Ms. D. Fortemaison et A. Jacquet, FRW.

Madame Valérie Lecomte, Echevine en charge du développement rural et Présidente de la CLDR, accueille les participants et présente l'ordre du jour.

Elle annonce également un petit changement dans l'équipe qui encadre l'Opération de développement rural : Florence Lesuisse remplace Anne-Audrey Wauters pour la FRW et Julie Hautenauve remplace Séverine Defauw dans sa fonction d'agent relai communal.

1. Introduction et contexte

La commune de Somme-Leuze mène depuis plusieurs mois une nouvelle **Opération de Développement rural**. Cette démarche a pour objectif d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants par la mise en œuvre de projets et d'actions inscrits dans un programme (le PCDR, programme communal de développement rural). Elle s'inscrit dans une politique d'aide aux communes rurales mise en place par la Wallonie (décret du 6 juin 1991 relatif au Développement rural). Elle concerne toutes les thématiques de la vie communale (mobilité, économie, social, culture, santé, agriculture...) et implique la participation de la population.

Le **PCDR est le document de synthèse** de l'Opération de Développement rural. Il comprend une analyse socioéconomique de la commune, la synthèse de la dynamique citoyenne, la stratégie de développement rural pour les dix années à venir et les projets ou actions qui seront développés dans ce cadre. L'approbation de ce programme par la Région ouvre la porte au subventionnement des projets (qui peut aller jusqu'à 80 % du montant).

Plusieurs étapes ont déjà été franchies pour élaborer le PCDR :

1. La consultation de la population :

De janvier à mars 2012, des réunions de consultation se sont déroulées dans les différents villages de l'entité afin de cerner les besoins des habitants.

2. La mise en place de la Commission locale de développement rural :

Composée de 42 habitants (dont 10 membres du Conseil communal), cette Commission est représentative de la population (équilibre entre les villages, catégories socioprofessionnelles, âges, sexes). Elle veille à la bonne mise en œuvre de l'opération et participe à l'élaboration du PCDR. Les membres se sont déjà réunis à 4 reprises. Sur base de l'avis de la population recueilli par la FRW et de l'analyse socio-économique élaborée par l'auteur de PCDR (bureau Lacasse), ils ont réalisé un diagnostic du territoire et ont dégagé 4 grands défis pour le développement de Somme-Leuze. Afin d'aller plus loin et de mieux cibler les objectifs de développement et les projets pour ces thèmes, plusieurs groupes de travail ouverts à la population sont mis en place.

→ L'ensemble des réflexions menées dans les groupes de travail sera repris par la CLDR et synthétisé dans le PCDR.

2. Présentation de l'état des lieux de la commune et des enjeux pour ce thème, *par le bureau d'étude Lacasse-Monfort*

2.1. Diagnostic

Après avoir présenté différentes données socio-économiques, l'auteur de PCDR a dégagé les atouts et faiblesses du territoire liés aux 3 thématiques abordées lors de cette réunion :

1. Conservation et restauration de la nature

➤ **Atouts**

- Territoire diversifié avec ses richesses du patrimoine naturel et paysager
- Environnement et cadre de vie très agréables
- Environnement sain, de qualité
- Préserver la forêt communale

➤ **Faiblesses**

- Nombreux enrésinements
- Déboisements abusifs dans le Parc de Hogne

2. Impacts sur l'environnement

➤ **Atouts**

- Structures actives dans la gestion de l'environnement et diversité des plans de gestion
- Des activités pérennes dans la sensibilisation à l'environnement
- Une attention portée sur l'assainissement et le traitement des déchets
- Système de récolte des déchets à conserver
- Diminution des déchets sauvages

➤ **Faiblesses**

- La gestion différenciée des espaces verts reste encore un défi à relever
- Utilisation inadéquate de la maison de la nature (devenue un « local des jeunes »)
- Manque de nouveaux bénévoles (au Pré Gourmand)
- Pollution des ruisseaux à cause du manque d'épuration des eaux
- 31 % de la population n'est pas concernée par l'épuration collective
- Besoin d'un meilleur respect des règlements communaux
- Problèmes de propreté

3. Petit patrimoine et patrimoine bâti

➤ **Atouts**

- Très beau patrimoine, mais pas suffisamment mis en valeur
- Le bâti est relativement homogène et traduit le caractère rural de la commune
- Un programme de restauration et de découverte du petit patrimoine (comme les chapelles à Nettinne) pourrait aussi contribuer à la qualité du cadre de vie

➤ **Faiblesses**

- L'esthétique des grands axes est à améliorer
- Les vestiges historiques et archéologiques doivent être sauvegardés, protégés et mis en valeur le cas échéant

➔ En conclusion, d'une manière générale, les habitants de la Commune de Somme-Leuze apprécient leur cadre de vie, à la campagne non loin de la ville. Il faut donc conserver cette situation privilégiée, en confortant la qualité du cadre de vie et en améliorant la cohésion des villages.

2.2. Stratégie

Face à ce constat, la CLDR a énoncé le défi suivant : **Parions qu'en 2025, Somme-Leuze aura conforté la qualité du cadre de vie de ses habitants.**

Deux objectifs opérationnels sont plus directement dédiés aux thèmes de la réunion :

- 1. Structurer et aménager les espaces villageois pour y développer davantage de convivialité**
Cet objectif concerne notamment la mise en évidence des nouveaux besoins des villages et de leurs habitants afin d'envisager les actions et aménagements nécessaires à un futur développement harmonieux de leur cadre de vie. Il vise aussi l'entretien, la sensibilisation de la population et/ou la mise en valeur des éléments caractéristiques des villages (les bâtiments remarquables, les éléments du petit patrimoine, les richesses naturelles ou paysagères...) pour renforcer le sentiment d'appartenance des villageois.
- 2. Protéger durablement le cadre de vie des habitants en relevant les défis environnementaux et énergétiques de demain**
Cet objectif est notamment à mettre en relation avec la mise en œuvre du PCDN et de ses actions afin de permettre leur appropriation par la population. Cet objectif concerne également les changements de comportements et les processus à mettre en œuvre pour développer la propreté sur l'ensemble de la Commune, tant en termes de déchets, d'épuration des eaux usées ou de qualité des espaces publics.

3. Présentation du PCDN

Le PCDN est un outil transversal qui touche à tous les thèmes de la vie communale. Ainsi, il veille à la bonne intégration des autres outils ou politiques communales dans les options qu'il préconise. Pour ce groupe de travail, le PCDN a une place de choix. En effet, de nombreux partenaires ont déjà planché pendant plusieurs mois pour élaborer ce plan en faveur de la Nature. Il était donc évident de faire du PCDN le volet nature du PCDR.

3.1. PCDN – Généralités

Didier Fortemaison est l'agent FRW qui soutient la commune dans la bonne réalisation de son PCDN. Il présente cet outil à l'échelle régionale.

Le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) est un programme d'actions qui vise à **maintenir, développer et restaurer la biodiversité** au niveau **communal** en impliquant tous les **acteurs locaux** (partenariat).

Pour mettre en place cet outil, la Commune signe une convention avec la Wallonie qui lui octroie une subvention de 15.500 € afin de financer une étude du réseau écologique. Simultanément à la réalisation de cette étude, les membres du partenariat (commune, associations, citoyens...) échangent leurs idées, leurs projets, leurs connaissances pour aboutir à un programme d'actions. Vient ensuite la phase de mise en œuvre durant laquelle ils participent à la réalisation des projets. Une aide de 5.000 € par an est alors octroyée par la Région. D'autres subsides peuvent également être sollicités (appels à projets, Plan Maya, Biodibap', PCDR...) mais la mise en œuvre des actions repose essentiellement sur la mobilisation des partenaires locaux.

3.2. Et à Somme-Leuze ?

Julie Hautenauve est la coordinatrice du PCDN de Somme-Leuze. Elle en présente les spécificités ainsi que la manière dont il a été élaboré par les habitants et les mandataires.

Le partenariat du PCDN est composé d'habitants provenant des différents villages de la Commune et comporte un panel varié de profils (professeurs, agent DNF, pensionnés aux intérêts divers, agriculteurs, apiculteurs...).

Au fil des discussions, 5 groupes de travail se sont mis en place pour identifier les actions à mener par rapport aux thèmes choisis :

1. Groupe « Plantations, jardins, vergers et espaces publics »
 2. Groupe « Protection des espèces, agriculture et apiculture »
 3. Groupe « Mares, cours d'eau et zones humides »
 4. Groupe « Réseau écologique »
 5. Groupe « Sentiers, chemins, accès aux forêts »
- + 6 : Depuis, la commune a adhéré au « plan Maya » : un 6^{ième} groupe (composé entre autres d'apiculteurs) a donc été créé pour suivre ce projet.

Chaque groupe a élaboré plusieurs fiches-projets. Celles-ci seront intégrées dans le document final, de même que l'étude du réseau écologique réalisée par le bureau d'étude CREAT-ULg. → *Julie distribue une synthèse du document aux participants.*

Le PCDN sera soumis au Conseil communal pour approbation ce 1^{er} octobre 2013. S'il est ratifié, la signature officielle de la charte par la commune, les partenaires et les habitants pourra avoir lieu. Elle marquera l'engagement de tous les citoyens ainsi que le début de la réalisation des projets.

→ **Cette signature est prévue le 23 novembre 2013 à BON SIN.**

Elle se veut festive et conviviale et proposera différentes activités (pour petits et grands). Par exemple :

- Distribution d'arbres, de semences pour prairies fleuries, de nichoirs ;
- Visite du nouveau rucher pédagogique de l'école de Bonsin ;
- Animations du Contrat Rivière Ourthe et du CRIE ;
- Dégustations de produits du terroir ;
- Stand de présentation de chaque groupe thématique.

Tous les habitants sont conviés. Et surtout, le partenariat reste ouvert. N'hésitez pas à rejoindre un groupe, même pour une action ponctuelle !

3.3. Liens entre PCDN et PCDR

Bien qu'on puisse le considérer comme le volet nature du PCDR, le PCDN reste un outil spécifique et autonome. Le partenariat et les 6 groupes ciblés fonctionneront sur le long terme pour mener à bien les actions. Le PCDR peut intégrer les fiches du PCDN, pour assurer le maximum de cohérence entre les deux politiques, mais aussi pour contribuer au financement de certains projets.

4. Travail en sous-groupe : études des projets et actions à mettre en place

4.1. Objectif et méthode

Les agents de la FRW invitent les participants à se réunir en sous-groupes en vue d'approfondir les idées de projets émises par les habitants lors des consultations. Ces idées sont classées selon trois catégories : Nature – Impacts sur l'environnement – Patrimoine.

Disposant de 50 minutes, chaque groupe est invité à choisir un premier projet et à l'étoffer en remplissant une fiche descriptive. Le groupe est libre de transformer le projet ou d'en grouper plusieurs. Si le projet est déjà pris par un autre groupe, il complète alors la fiche descriptive remplie par ce dernier. Une fois cette première tâche accomplie, il passe à un second projet (puis un troisième) en veillant à piocher dans les 3 catégories.

Lors de la mise en commun, un représentant explique brièvement le projet aux autres groupes. Pour donner une première orientation à la CLDR qui priorisera les projets, ceux-ci sont placés sur un graphique selon leur faisabilité (maîtrise communale, coût, démarches nécessaires...) et selon leur impact (effet plus ou moins important par rapport aux objectifs de développement).

4.2. Résultats

Quatre projets sont ainsi développés :

1. VILLAGE FLEURIS

Description : fleurir les endroits publics (entrées de villages, ronds-points, coins insolites, ex : près d'une chapelle...) et inciter les habitants à fleurir leurs maisons.

Justification : le projet vise à améliorer le cadre de vie mais également à attirer les abeilles, les papillons et ... les touristes. « Et nous faire plaisir » !

Les acteurs : il serait porté via un partenariat entre la commune et des bénévoles représentant chaque village.

Mise en œuvre :

- Identifier les endroits idéaux
- Selon les endroits, apporter des bacs à fleurs ou des éléments décoratifs
- Organiser un concours entre les 9 villages pour une émulation et donner une dimension communale à l'événement

Rem : veiller à privilégier des essences favorables à la biodiversité (// PCDN et Plan Maya)

2. LES PIEDS DANS L'EAU

Description : développement de la zone de baignade à Noiseux par la création d'un espace de détente avec comme fil rouge « l'eau ». En effet, puisque les baignades ne sont en réalité pas possibles (qualité de l'eau non satisfaisante), l'idée serait de créer une zone de jeux aquatiques pour les enfants (comme à Chevetogne ou au Jardin d'O à Nîmes, commune de Viroinval). Outre l'aspect ludique, il y aurait un volet didactique afin de sensibiliser les visiteurs à la préservation et à l'épuration de l'eau. Le lac de Bambois (Virelles) est à prendre en exemple. La pollution y était problématique jadis, or aujourd'hui il s'agit d'un lieu important de sensibilisation à l'environnement, fréquenté même en hiver grâce à des aménagements pédagogiques de qualité.

Justification : le projet poursuit deux objectifs :

- Offrir un espace de détente sur l'Ourthe pour les habitants et les touristes
- Sensibiliser à l'impact des comportements et actions individuelles sur la qualité de l'eau

Les acteurs : Contrat de rivières Ourthe, Aquawal, SPGE, Nitrawal, DNF, Rivéo, ADEPS, CGT

Mise en œuvre : nécessité d'une étude approfondie du site. Prévoir :

- Un accès piéton depuis Deulin et Noiseux
- Un accès voiture facilité et des zones de parking (près du cimetière)
- Une plaine de jeux hydrauliques et un parcours éducatif de sensibilisation à l'environnement, à l'eau et à l'épuration

Rem : Valérie Lecomte en profite pour faire le lien avec un projet communal actuellement à l'étude. Un auteur de projet a mené l'analyse de la traversée de Noiseux depuis la première maison (en venant de Baillonville) jusqu'au cimetière. La plage de Noiseux fait donc partie de la zone étudiée et un cheminement lent depuis le cimetière jusque la plage est envisagé ainsi qu'une passerelle piétonne parallèle au pont. Toutefois, ce projet alléchant coûte très cher. Il pourrait donc être phasé afin de réaliser en 1^{er} lieu la sécurisation de la rue de l'Ourthe (N929). D'autres sources de financement sont à creuser : CGT, PCDR... Ce projet est ambitieux mais complexe par son financement et le nombre d'acteurs à mettre autour de la table. Les idées émises sont très intéressantes.

3. LES BULLES

Description : cacher les bulles à verre tout en les laissant facilement accessibles

Justification : minimiser l'impact visuel des bulles à verre, perçues aujourd'hui comme de véritable « coups de poings dans l'œil »

Les acteurs : la commune

Mise en œuvre : idées pour les rendre plus discrètes

- Haies vives ou palissades tout autour
- Couleurs plus discrètes
- Bulles enterrées (comme à Waha)
- Les déplacer dans un endroit moins visible

Rem :

- Voir les exigences du BEP en termes d'accessibilité.
- Les aménagements seront adaptés aux spécificités de chaque site mais il faudra veiller à maintenir une certaine cohérence et prévoir une signalétique (point de repère) pour les usagers.
- En profiter pour (re)sensibiliser les citoyens au bon usage des bulles.

4. UN CHAPELET DE CHAPELLES

Description : restaurer et valoriser les chapelles et potales présentes sur le territoire par la création de circuits et de brochures.

Justification : préserver le patrimoine et le faire connaître aux habitants ainsi qu'aux touristes (objet de promenade), faire connaître l'histoire de certaines familles via l'origine des chapelles

Les acteurs : le cercle historique, l'Evêché, les propriétaires privés, les entrepreneurs de la commune, le Syndicat d'initiative (SIT), Eté Solidaire

Mise en œuvre :

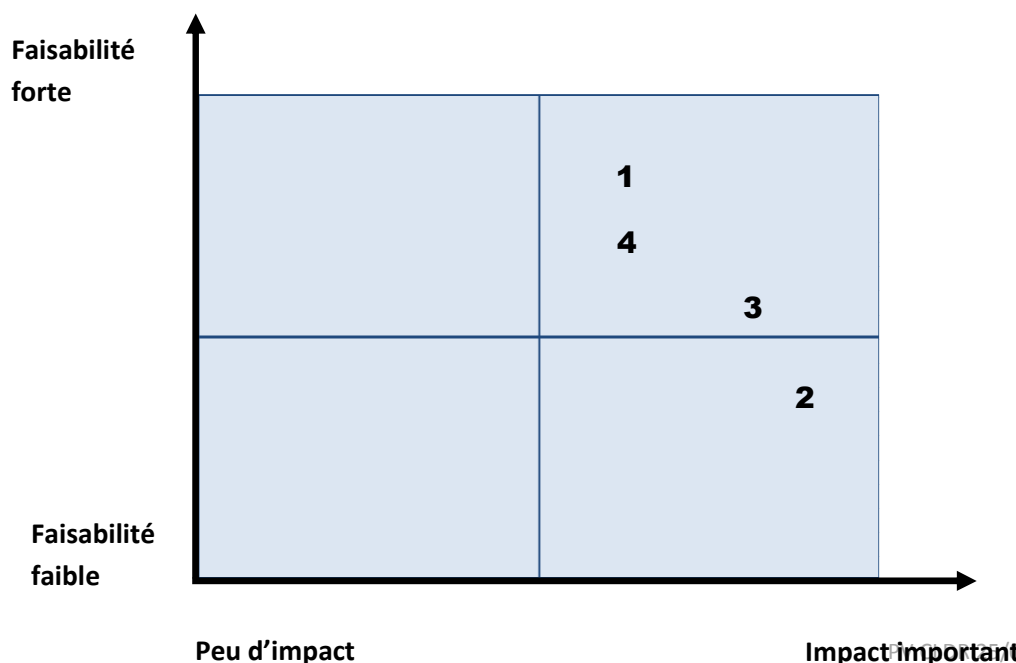
- Inventaire des chapelles
- Identification des propriétaires
- Recherches historiques
- Liste des travaux
- Restauration des édifices et aménagement des abords
- Création d'un circuit et de panneaux didactiques
- Réalisation d'une brochure

Rem :

- Le SIT a déjà réalisé l'inventaire pour les chapelles.
- La Cellule « petit patrimoine populaire wallon » de la Région octroie des subventions, tant pour les communes que pour les privés, pouvant aller jusqu'à 7500 € pour la restauration d'éléments de petit patrimoine et jusqu'à 2500 € pour des actions de valorisation. (Contactez la FRW pour plus d'infos).

➔ Le groupe n°2 souhaite élargir le projet à tout le petit patrimoine (pont, moulins, fontaines, etc).

Voici le positionnement des 4 projets sur les axes « faisabilité » et « impact ».



5. Conclusion

La FRW rappelle le calendrier des Groupes de travail et invite les participants à en parler autour d'eux (*Des flyers sont à leur disposition*). Toutes les réunions ont lieu à 20h à la salle du Conseil

- **Lundi 7 octobre 2013** : Tourisme et économie
- **Lundi 14 octobre 2013** : Services aux personnes (aînés, logement, transports, services sociaux)
- **Lundi 21 octobre 2013** : Services aux personnes (enfance et jeunesse)
- **Lundi 18 novembre 2013** : Agriculture
- **Lundi 25 novembre 2013** : Energie
- **Lundi 2 décembre 2013** : Energie (suite)

Madame Lecomte remercie les participants du travail effectué.

La Présidente de la CLDR,

Valérie LECOMTE

La Fondation Rurale de Wallonie,

Florence LESUISSE & Alain JACQUET



Julie HAUTENAUVE (*Responsable administrative*) :
086/32.02.62 ou julie.hautenauve@sommeleuze.be
Valérie LECOMTE (*1^{ère} Echevine et Présidente de la CLDR*) :
0496/92.88.26 ou babouber@skynet.be

Florence LESUISSE et Alain JACQUET
Rue des Tilleuls, 1E - 6900 Marloie
084/21.98.60 ou famenne@frw.be

